

Certificats médicaux, rapports médicaux, diagnostics - bonnes pratiques à l'interface des services sociaux et de la médecine

bonne pratique à l'exemple de la collaboration des DS avec les offres d'intégration

Marianne Zimmermann
Responsable du
personnel / coach BIAS

Claudio
Scherrer Chef
de service
BIAS & services de
placement

Rue de la Gare 39
4900 Langenthal

Association maxi.mumm

maxi.mumm
im oberaargau

info@maximumm.ch 062 918 10 30

www.maximumm.ch

Termes :

- Médecins* = ORL, spécialistes* et psychiatres*.
- AUF = certificat d'incapacité de travail
- AI = intégration au travail
- SAR = travailleurs sociaux
- mm = association maxi.mumm
- TN = Participants (clients* au maxi.mumm)

- Forme d'organisation Association
- La plupart des communes sont membres
- 77 places à l'année Places d'intégration (BIAS)
dont 35% dans des offres de coaching et de candidature
- 1'619 heures de coaching et d'aide à la candidature
- 30 places à l'année Emploi (KIA)
- 3 places à l'année Places d'évaluation

Situation de départ :

As-tu déjà travaillé avec un médecin-conseil / autres solutions ?

-> Deux groupes

Questions (7 minutes) :

- Y a-t-il dans ta région des médecins "notoires" qui délivrent généreusement l'AUF ?
 - > Si oui, quels contacts/interventions ont conduit à une expérience positive ? lesquels à une expérience négative ?
- Existe-t-il une procédure interne pour les AUF à long terme ?
 - > Si oui, à quoi ressemble-t-il ?
- L'IA est-elle encore un sujet de préoccupation pour l'AUF à long terme ?

-> Si oui, que fait-on ou que se passe-t-il à l'interface SD / AI
?

Échange :

- "Médecins "notoires
- Procédures clairement déclarées
 - > Flashlight : - ce qui fonctionne ? pourquoi ?
 - qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
pourquoi ?
- Comment poursuivre l'objectif d'intégration (sociale/professionnelle) en cas de maladie de longue durée ?

Délimitation :

Nous parlons aujourd'hui du point de vue d'une offre d'intégration professionnelle

Situation initiale en Haute-Argovie :

- Pas de médecin-conseil, ou n'a plus été sollicité.
- Malgré une maladie douteuse et l'absence d'AUF, des bénéficiaires du WSH n'ont pas été inscrits pour des raisons de santé.
- 3-4 cabinets médicaux "notoires" avec une conception généreuse AUF.
- En mm : interruptions régulières en raison d'AUF de longue durée (plus de 2 mois) et avec des pathologies parfois douteuses.

Questions mm :

- Comment pouvons-nous réduire les abandons ?
- Qu'est-ce qui motive les médecins à délivrer l'AUF ?
- Comment le mm est-il représenté ?
- Les médecins* connaissent-ils le sens de l'intégration au travail ?
- Que doivent pouvoir évaluer les médecins* ?

Lampe torche :

Échange :

- Que doivent pouvoir évaluer les médecins ?

Approche de solution mm :

- OUVERTURE approfondie
- lien avec le poste de travail proposé
- La protection des données doit être garantie (consentement)
- Informations sur l'intégration professionnelle et son sens (page d'accueil pour plus d'informations sur les entreprises)

Vollmacht für einen ärztlichen Bericht zum Arbeitseinsatz im Verein maxi.mumm

Sachverhalt

Sie haben am TT.MM.JJJJ den Einsatz im Verein maxi.mumm begonnen. Seit dem TT.MM.JJJJ haben Sie nicht mehr an den Angeboten des Vereins maxi.mumm teilgenommen. Die Absenzen sind durch ein Arbeitszeugnis / verschiedene Arbeitszeugnisse belegt.

Geltungsbereich

Diese Vollmacht bezieht sich auf folgende(s) Arbeitsunfähigkeitszeugnis(se):

Datum	Gültigkeit	Grund	AUF-Grad	Aussteller*in
-------	------------	-------	----------	---------------

Mit Ihrer Unterschrift bestätigen Sie, dass der Verein maxi.mumm bei der erstellenden Ärztin / dem erstellenden Arzt mittels des Formulars «Ärztlicher Bericht zum Arbeitseinsatz im Verein maxi.mumm» genauere Informationen zu Ihrer Arbeitsunfähigkeit in Bezug auf den Einsatz im Verein maxi.mumm einholt und eine Kopie des ausgefüllten Formulars der zuweisenden Stelle (xxx) zur Verfügung stellt.

Es werden keine Informationen zur Art der Krankheit oder Diagnosen erfragt.

Akteneinsichtsrecht

Sie können jederzeit eine Kopie des Formulars «Ärztlicher Bericht zum Arbeitseinsatz im Verein maxi.mumm» einfordern.

Widerruf und Dauer

Sie können diese Vollmacht jederzeit ohne Angabe von Gründen widerrufen.

Unterschrift

Name: _____ Vorname: _____

Datum: _____ Unterschrift: _____

Procuration :

Travail de Monsieur X, Y au sein de l'association maxi.mumm

Mesdames et Messieurs

Nous nous référons à la procuration et aux différents certificats d'incapacité de travail de Monsieur X, dans lesquels vous attestez qu'il est en incapacité de travail à 100%, voire qu'il n'est pas opérationnel. Par ce courrier, nous vous demandons de prendre position sur les possibilités de travail de Monsieur X dans le cadre de son engagement au sein de l'association maxi.mumm.

Dans l'entreprise "Atelier", Monsieur X a les champs d'activité possibles suivants :

- **Travaux de couture et de raccommodage simples, réalisation de décorations en tissu**
Il s'agit d'activités de motricité fine qui s'effectuent principalement en position assise. Toutefois, il serait également possible de les effectuer en position debout.
- **Lavage, repassage, pliage du linge des clients (restaurants, hôtels, pharmacies)** Le lavage nécessite de porter des paniers à linge (environ 10 kg) pendant une courte période, mais cela peut être évité en demandant à une autre personne de l'aider. Toutes les autres activités peuvent être effectuées soit en position debout, soit en position assise.
- **Nettoyage des bureaux, des salles de cours, des toilettes et des salles de séjour**
Il s'agit ici d'activités où la charge physique est plutôt plus importante. Elle nécessite beaucoup de mouvements, car il est nécessaire de se pencher ou de porter des seaux de nettoyage remplis d'eau (environ 3 kg).
- **Collaboration à d'autres services tels que les envois, le collage d'étiquettes, etc.**
Cette activité peut être effectuée en position assise. En conséquence, la charge physique est faible.
- **Collaboration au conditionnement des aliments et respect des règles d'hygiène correspondantes**
Cette activité peut être effectuée en position assise. En conséquence, la charge physique est faible.

Pour tous les domaines de travail mentionnés ci-dessus, aucune connaissance préalable n'est requise. Lors de la planification du poste de travail, il est tenu compte des différentes compétences ainsi que des possibilités physiques. Ceci afin de permettre à tous les participants, dans la mesure du possible, de travailler dans des conditions acceptables.
d'attribuer

des postes de travail.

Des postes de travail avec des activités debout et assises sont disponibles. Dans l'entreprise Atelier, toutes les activités peuvent être effectuées en alternance en position assise ou debout.

Je vous prie de cocher dans lequel des domaines susmentionnés Monsieur X peut être affecté :

Travaux de couture et de raccommodage simples, réalisation de décorations en tissu

lettre

■
■

- Lavage, repassage, pliage du linge des clients (restaurants, hôtels, pharmacies)
- Nettoyage des bureaux, des salles de cours, des toilettes et des salles de séjour
- Collaboration à d'autres services tels que les envois, le collage d'étiquettes, etc.

Collaboration au conditionnement des aliments et respect des règles d'hygiène correspondantes

En outre, il serait important pour moi de savoir quel est le taux d'occupation maximal que vous considérez comme possible pour Monsieur X. Je vous remercie de votre réponse :

_____ %

pas d'engagement possible dans l'entreprise "Atelier

exclusivement emploi possible sur le deuxième marché du travail

Pas d'engagement possible dans l'intégration professionnelle (ni premier, ni deuxième marché du travail) Lieu, Date Cachet et signature

lettre

■
■

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire rempli avant le xx.xx.xxxx à l'adresse suivante :

Service social régional Niederörsz
Aeschstrasse 32
3362 Niederörsz BE

Pour plus de détails sur la mission de l'association maxi.mumm et la raison de cette lettre, veuillez consulter la fiche d'information ci-jointe ("Informations sur le certificat d'incapacité de travail approfondi"). M. Claudio Scherrer de l'association maxi.mumm (062 918 80 86 / c.scherrer@maximumm.ch) se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir des renseignements plus précis concernant l'intervention.

Salutations amicales

Marta Muster Assistante
sociale

Informations

sur le certificat d'incapacité de travail approfondi

maxi.mumm
im oberaargau

Qui est l'association maxi.mumm ?

L'association maxi.mumm est un partenaire des services sociaux de la région de Haute-Argovie. Sur mandat du canton de Berne et des communes de la région de Haute-Argovie, elle accompagne et soutient les personnes sans emploi dans leur intégration professionnelle et sociale. Vous trouverez de plus amples informations sur les offres et les entreprises de l'association maxi.mumm sous : www.maximum.ch/zuweisende

Pourquoi vos données sont-elles nécessaires ?

Dans le cadre de diverses offres d'intégration, l'association maxi.mumm propose une intégration professionnelle et sociale. Les personnes sans problèmes de santé peuvent passer rapidement de l'intégration sociale à l'intégration professionnelle. Les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, de diverses limitations et/ou d'instabilité psychique peuvent bénéficier d'offres à bas seuil qui leur permettent malgré tout d'exercer un travail. Par vos indications, vous contribuez à poser les bases nécessaires à une décision sur les prochaines étapes professionnelles judicieuses ou sur la situation de l'emploi.

Comment la participation à l'association maxi.mumm peut-elle avoir un effet positif sur la santé ?

La participation à des offres d'intégration professionnelle permet de structurer les journées et d'acquérir des compétences pertinentes pour le marché du travail, et d'améliorer la stabilité psychique, voire la condition physique, en développant la confiance en soi.

Pourquoi l'intégration professionnelle au sein de l'association maxi.mumm ?

Dans le cadre de l'intégration professionnelle, l'objectif est de parvenir à une intégration aussi rapide et durable que possible dans le premier marché du travail (concurrentiel) en partant de la situation individuelle des personnes. Les clients de l'aide sociale doivent ainsi atteindre une indépendance économique. L'entraînement au travail, en particulier, doit préparer les clients aux défis du premier marché du travail.

Qu'est-ce que le deuxième marché du travail ?

L'activité sur le marché secondaire du travail signifie que les clients* travaillent dans un environnement partiellement protégé (moins de pression, tâches adaptées aux performances) afin d'acquérir les conditions de base nécessaires à leur retour sur le marché du travail et qu'ils bénéficient également d'une structure journalière (partiellement) réglementée. L'association maxi.mumm propose de tels emplois.

Vous ne voyez pas la possibilité pour vos patients d'exercer une activité professionnelle, mais vous estimez qu'une structure journalière est utile ?

En cas d'inacceptabilité momentanée d'un emploi sur le premier marché du travail, il est possible d'établir une "inscription saine" exclusivement pour les offres d'intégration professionnelle (deuxième marché du travail). Une formulation possible peut être la suivante :

"Un travail sur le premier marché du travail n'est pas possible. Une participation à 50% dans une offre d'intégration est possible".

Information

-
-

Échange avec SAR :

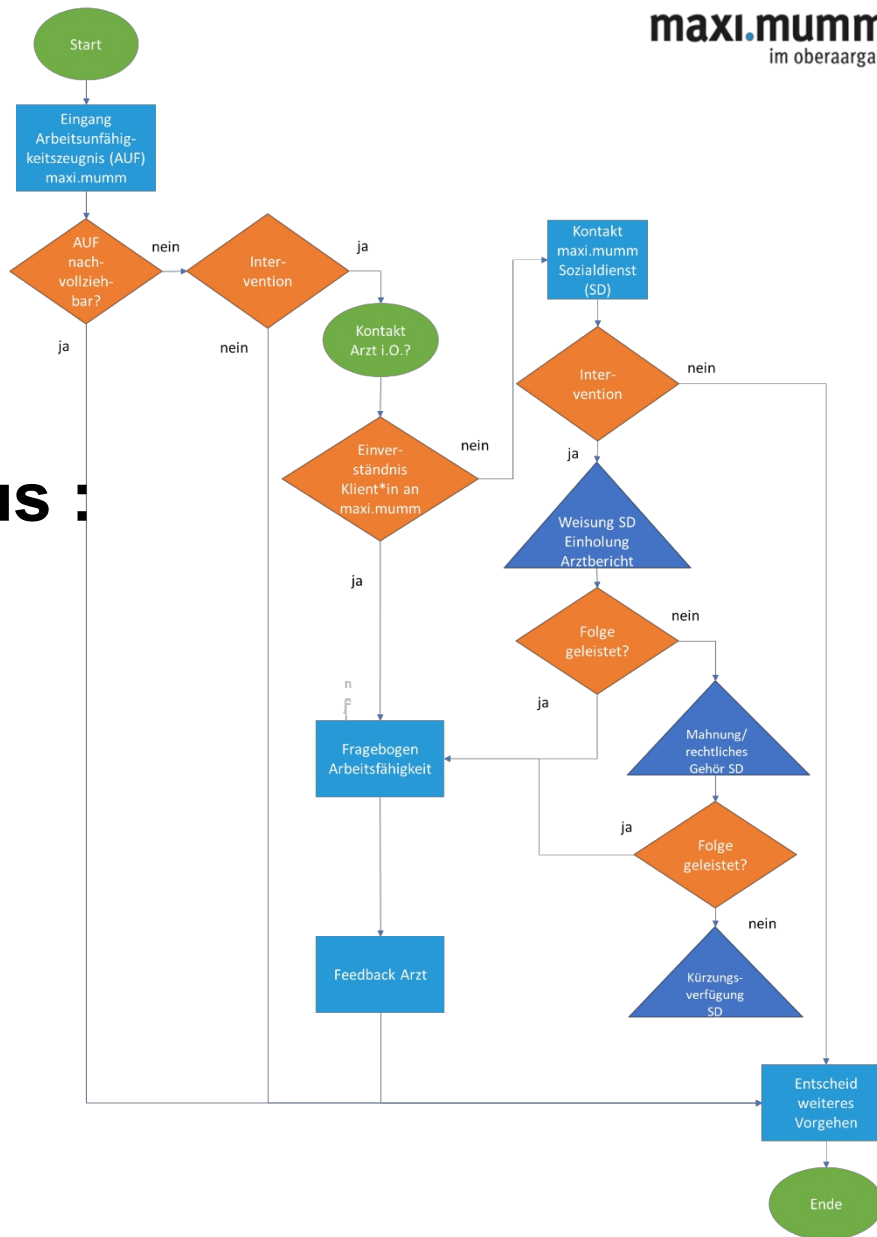
- Préparation

- Accord sur les lignes
- Présentation du projet
- Intégration des feedbacks

- Mise en œuvre

- Concertation en cas d'"AUF approfondie" (SAR ou mm)
- En cas de refus du TN -> Procès au SAR
- Feedback mutuel sur le feedback des médecins

Prozess :



Expériences

- Les participants ont généralement déjà donné la procuration à mm.
- 6 demandes en six mois
- 4x le même médecin (simplement 100% d'arrêt maladie)
- Chez un autre médecin, transformation en congé de maladie partiel
- La malhonnêteté a été révélée dans l'AP
- Pas un produit banal, mais une chance pour la

Association maxi.mumm

sensibilisation

maxi.mumm
im oberaargau

www.maximumm.ch

Questions / commentaires ?

Association maxi.mumm

maxi.mumm
im oberaargau

Merci de votre attention !

Marianne Zimmermann
Responsable du
[personnel / coach](#)

Claudio
Scherrer Chef
de service
[Biais & placement](#)

Rue de la Gare 39
4900 Langenthal
info@maximumm.ch

www.maximumm.ch

062 918 10 30